CONDITIONS.

Dix piastres par an—payables aux mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PRICE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août,

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils étient peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

LETTRES DE CHANGE sur Londres et Paris, à vendre par
12 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE, sur New-York, Londres et Paris, à vendre par
22 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
P. E. & O. SORBE,
22 juin 118 Royal-street.

TRAITES sur les Etats-Unis, à vendre par
12 juin I. MAGER.

TRAITES sur France, à vendre par
12 juin J. MAGER.

TRAITES sur Londres, Liverpool, payables à Londres, Paris, Boston, Philadelphie, à vendre par
5 juin T. NICOLET & Co.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par
3 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

TRAITES sur Paris, Nantes et Bordeaux, à vendre par [29 mai] A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par FOSTER & HUTTON,
28 mai rue du Canal, No. 77.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Londres et New-York, à vendre par I. PERRETT
21 mai rue Toulouse.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par I. OGDEN & Co.
12 mai rue du Canal, No. 59.

LETTRES DE CHANGE, à vendre par
19 mai J. MAGER.

TRAITES sur l'Angleterre, la France et le Nord, à vendre par
7 mai TH NICOLET & CO.

LE soussigné offre à vendre, dans son magasin rue Royale, de très-jolies **OEBRELLES** du dernier goût.
31 mai VA. GOUY.

EN débarquement des navires John Linton et Warsaw, de New-York.
1000 barils Huile de lin,
20 pieds Tuyaux en plomb, d'un décal pouce et d'un pouce,
300 douz. Haches de Collins, meilleures qualités,
100 barils Esprit de thérébentine,
100 barils Huile de lampe à l'usage des sucreries,
28 caisses Robots de toutes descriptions.
Aussi, par les navires Tallahassee, Warsaw et Robert Pulsford, de Liverpool :
50 caisses Cuivre en feuilles, de 16 à 20 onces; 1500 liv. Clous; 250 do. Tolle, 30 sur 60, et de 10 liv. à la feuille; 20 Cables en chaînes d'un demi à trois-quarts de pouces, avec certificats; 10 barriques petites Chaînes, d'un quart à cinq huitièmes ; 85 sacs Spikes forgés, 5 à 7 pouces; 17 barriques Quincaillerie assortie ; 5 do. Coutellerie ; 3 do. Scies ; 1 do. Limes ; 3 do. Vis de lits ; 1 do. Cuillères de fer ; 4 do. Porteuses de cannes, &c. &c.
Le tout à vendre à des termes raisonnables, par
VICTOR DAVID,
11 juin rue de la Levée, No. 38.

Toile et Corde d'Emballage.

630 PIECES Toile du Kentucky, de qualité supérieure, 1720 rouleaux de Corde, à vendre par (27 juin) FOSTER & HUTTON.

SUCRE.—200 boucauts première qualité en magasin, à vendre par
27 juin FOSTER & HUTTON.

AVIS.—Ceux qui ont des réclamations contre le bateau-à-vapeur VERMILLON, sont priés de les présenter immédiatement à
GRAY, DURRIVE & Co.
20 juin rue de la Nile. Levée, No. 38.

A VENDRE par les soussignés, 25,000 briques à feu de Pensacola.
16 juin C. GUESNARD & ALPUENTE.

COUVERTURES Françaises, 200 balles Couvertures de 3 pointes, pour nègres, garanties de bonne laine, pesant 8 livres chaque. A vendre par
16 juin J. MAGER.

VIN en caisses, du célèbre cru Grand Larose, à vendre par
16 juin J. MAGER.

PLATRE.—Plâtre calciné d'Angleterre, passé au tiage, à vendre par JAS. S. SHAW,
20 mai Fonderie Royale et Douane

TOILES DE COTON ET DE RUSSIE.—115 balles coton écru, 4-4, bonne qualité ; 75 balles do. 8 dito 40 pouces, blanc ; 5 balles coton rayé; 60

A VENDRE OU A FRETER.

La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, **ELIZABETH.** Pour les conditions, s'adresser à bord ou à
BARAU, FERIET & Co.
12 juillet—☞ rue du Rail Road, No. 118.

A FRETER.

Pour un des ports du Golfe du Mexique, l'isle de Cuba, Haïti, la Cote-Ferme, ou les îles du vent.

La solide goëlette danoise **EMILIE**, capitaine FOURTON, du port d'environ 60 tonneaux américains. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face des magasins bleus sur la Levée, ou à
7 juillet—4 J. B. LAPORTE.

On a besoin d'une goëlette pouvant porter 6 à 800 barils dans un port des Antilles. S'adresser à HARRISON, BROWN & CO.
2 juillet rue Royale, No. 117

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES,

20ME. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 28 juillet.

GROS LOT

10,000 PIASTRES.

1	LOT DE	$10,000	$	3,000
1	" "	1,500		1,500
1	" "	1,000		1,000
1	" "	800		800
1	" "	623		623
6	" "	500		3,000
6	" "	300		1,800
6	" "	200		1,200
156	" "	50		7,800
156	" "	20		3,120
624	" "	8		4,992
7800	" "	4		31,200

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER	$ 4
DEMI BILLET	2
QUART DE BILLET	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES ;—demis et quarts en proportion.
24 juillet J. B. FAGET, *Directeur.*

BANQUE DE LA CITÉ,
Nouvelle-Orléans, 27 *juin* 1832.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus, par le présent, que par une résolution du Bureau des Directeurs, en date de ce jour, les paiemens suivans devront être effectués, à la banque, sur le capital de leurs actions respectives, savoir :

Quinze piastres au 1er. janvier 1833, par action.
Quinze piastres au 1er. mars 1833, par action.
Vingt piastres au 1er. juin 1833, par action.

Et aux Bureaux de Transfert à New-York et à Philadelphie, 20 jours antérieurement aux dates susdites.

Les personnes qui paieront par anticipation auront droit à un intérêt de cinq pour cent par an, sur la somme ainsi payée en avance, au lieu de participer au dividende. Par ordre du Bureau.
29 juin R. CLAGUE, caissier.

BANQUE DE CITÉ,
Nouvelle-Orléans, 18 *juin* 1832.

D'APRES une résolution du Bureau des Directeurs de cette institution, sous la date du 14 avril dernier, les Actionnaires sont requis d'avoir à payer d'ici au 5 novembre prochain, vingt piastres par action, sur le fonds capital. Et tout actionnaire qui aura effectué le dit paiement, au moins deux mois avant ce temps, aura droit à un intérêt de cinq pour cent par an, pour la période ainsi anticipée.
18 juin RD. CLAGUE, Caissier.

MORUE, BLANC DE BALEINE ET BEURRE DE GOSHEN.—245 caisses morue, en débarquement du brick Mary & Eliza, de Boston, 30 caisses Blanc de Baleine No. 6, longs : 47 baril Beurre de Goshen, en débarquement du navire Russell, de New-York, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
5 juillet encoignure Chartres et Toulouse.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE soussigné a transporté son magasin à l'encoignure des rues Chartres et Toulouse, où il offre à vendre les Marchandises suivantes :

150 barriques Vin de Marseille,	
300 barils Vin sec de Malaga,	ayant droit au
100 do. Vin doux, do.	drawback.
60 balles de Bouchons,	
1000 caisses Vin rouge, Grand La Rose, St. Julien, Médoc, Laffitte, St. Georges, &c.	
100 paniers Champagne,	
150 caisses Vin Muscat,	
100 paniers Huile d'olive,	
600 Damejeannes,	
250 caisses Thé de Hyson,	
150 do. Tabac à chiquer assorti,	
100 barils Genièvre vieux,	
50 do. Brandy do.	
250 caisses Blanc de Baleine assorties,	
100 barils Huile de Sperme,	
20 pipes do. do.	
50 caisses Chandelles de suif, assorties,	
100 barils Whiskey, 100 sacs Café,	
60 barils Beurre de l'Ouest, 50 barils Sucre en pain,	
5 pipes Genièvre de Hollande, 1ère. qualité,	
50 boucauts Sucre, 1ère. qualité, et un assortiment général de Comestibles.	

F. H. PETITPAIN,
30 juin—1m Encoignure Chartres et Toulouse.

FARINE DE MAIS.—8 barils Farine nouvellement passée au moulin, à vendre par
STETSON & AVERY,
28 juin rue du Camp, No. 31.

10 barriques de PORTER et de ALE noques de Philadelphie, à vendre par barrique ou en totalité. S'adresser rue de la Douane, No. 45.
6 juin

LE soussigné offre à vendre une **VOITURILLE** de première classe, faite à Philadelphie, par Kuhtle. Aussi une variété d'autres *VOITURES* du *BARROUCHES*, pour un et deux chevaux, et des *CABRIOLETS*, qu'il vendra à bon marché, pour du comptant ou de bons billets.
2 juin M. WALTON.

REMEDE EFFICACE.

A VENDRE chez P. Romain & co., rue de Chartre No. 97, de la pharmacie de Trasforest, rue Dauphine, No. 20, à Bordeaux.

On y trouve un Elixir odontalgique, excellent antiscorbutique, qui guérit les maux de dents et de gencives, et leur donne une excellente odeur ; on s'en sert en imbibant un morceau de coton qu'on applique sur la dent : si elle est cariée, on en introduit dedans ; on renouvelle ce moyen de temps en temps, jusqu'à parfaite guérison. Il est essentiel, pour la conservation des dents et des gencives, d'en faire usage au moins toutes les matins, à la dose d'une demi-cuillerée à café dans une tasse d'eau tiède ou froide. On en frottera les dents avec une petite brosse douce : ce moyen entretiendra leur blancheur, fortifiera les gencives et empêchera les dents de se gâter.

On y trouvera aussi une excellente poudre dentifrice, qui a la propriété de blanchir les dents parfaitement en trois minutes ; on se servira de cette poudre de deux l'un ; on mouillera une brosse faite exprès, qui soit douce ; on l'imprégnera d'une pincée de ladite poudre ; on en frottera les dents, ensuite on se lavera la bouche avec une tasse d'eau tiède ou froide, dans laquelle on mettra quelques gouttes d'Elixir odontalgique. Il vend un excellent remède antidartreux.
23 juin—15

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

AVIS—Conformément à l'acte d'incorporation de la Banque de l'Union de la Louisiane, les registres de souscription pour former le capital de la dite banque, seront ouverts Jeudi 26 Avril courant, au No. 63, rue Royale, et continueront à l'être tous les jours suivans, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 3 heures de l'après midi, pendant cinq mois, sous la surveillance de
S. W. OAKEY,
M. MORGAN,
D. BOULIGNY,
M. DURALDE,
E. J. FORSTALL.
Avril.

ENTREPOT DE VOITURES.—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages de New York, des Voitures et des Selles à bon marché, pour un, deux ou quatre chevaux ; des Cabriolets, Tilbuyrs et Chaises-à-bancs ; le tout à vendre à des prix réduits et à des termes accommodants.
21 juin M. WALTON, rue de la Douane No. 12

40 Boucauts de Sucre, sur une habitation à 7 milles de la ville, à vendre par
22 juin DUCROS & MORPHY.

NOUVEAUX LIVRES—Récemment reçus et à vendre par les soussignés, les Mémoires de la Duchesse d'Abrantes (Mme. Junot) ; Aventures d'un

VENTES PAR LE REGISTRE.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Mardi, 28 août, 1832 ; à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de Marie Hébert, décédée veuve d'Armand Guilbert, un TERRAIN d'une forme irrégulière, formant l'encoignure des rues St. Claude et Mystérieuse, ayant environ 30 pieds sur la première et 78 pieds sur la dernière de ces rues, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions : Moitié comptant et le reste payable à un an en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.
28 juillet MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Jeudi, 23 août 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Peter Hacker :

4 terrains situés au faubourg Lafayette, et désignés par les Nos. 7, 10, 13, 14, de l'Ilet No. 38.

Conditions ; à comptant, à 6 mois et à 12 mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
24 juillet MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Mardi, 31 du courant, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Otis Burlingname, 20 actions de la Compagnie d'Assurance des Négocians, sur chacune desquelles $30 ont été payées. Par ordre de la Cour,

Conditions : Comptant.
19 juillet MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Mardi, 21 août 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour le compte de la succession de feu Joseph Gudin, un TERRAIN situé en cette ville, rue Ste. Anne, désigné par le No. 9, de l'Ilet No. 58, et ayant 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions : $1800 comptant et le reste à 9 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé par C. Pollock, notaire, aux frais de l'acquéreur. 19 jui.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens*, Mardi, 14 août 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Thomas, un Nègre nommé Archy, âgé d'environ 30 ans, un peu charpentier.

Conditions : 6 mois de crédit, en un billet, endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé en l'étude de G. R. Stringer, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

Par ordre de la cour,
14 juillet MARTIN BLACHE, rég. des test.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 14 août 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu J. Pirot, une jeune Négresse nommée Nancy, sinant à s'absenter. Conditions : 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé en l'étude de L. T. Caire, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

Par ordre de la cour.
14 juillet MARTIN BLACHE, rég. des test.

$25 DE RÉCOMPENSE.

SERONT données pour l'arrestation du nègre nommé BASILE, congo de nation, parlant français, il est âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces, mesure française, teint noir, figure plate, il lui manque quelques dents. Le dit nègre est parti marron de chez le soussigné dans le courant d'avril dernier, il est très connu comme marchand de légumes à la halle. On dit l'avoir vu faire des voyages d'ici à l'autre bord du lac.
26 juillet—2p G. MORIERE FAZENDE.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parti marron de la pirogue du soussigné, dans la matinée du 10 de mai, le nègre nommé THOMAS, natif de Charleston, âgé de 17 ans, taille d'environ 5 pieds; bouche très-saillante ; il était vêtu lors de son départ, d'un pantalon de colette grise. Il est facile de constater l'identité du dit nègre à cause d'une tâche blanche qu'il a sur la verge et qui provient d'une brûlure. Ce nègre a la figure allongée, de grosses lèvres, et parle anglais et français.

La récompense susdite sera donnée à quiconque livrera le dit nègre à l'une des geoles de l'Etat, ou au propriétaire soussigné, chez M. Larose.

Les capitaines de navires et bateaux à-vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi.
24 juillet—30 PIERRE LE BORGNE.

Cinq piastres de récompense

Seront données à la personne qui logera à la geole de cette ville, le nègre nommé RICHARD, âgé d'environ 28 ans, parlant anglais et français, et très-connu en ville comme charretier et revendeur de volailles. Le dit nègre est marqué d'un P sur le front et la poitrine. S'adresser pour le paiement, rue Royale No. 116.
19 juillet

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT données à celui qui arrêtera et conduira chez le soussigné, la négresse nommée SOPHIE, âgée d'environ 45 ans, africaine, mais depuis long-tems dans le pays ; elle est partie jeudi matin, emportant avec elle tout son linge. Elle est d'une taille ordinaire, très-grasse et très-charnue, la peau fort noire, bonne figure, ayant une grosse verrue au milieu des deux sourcils ; il lui manque plusieurs dentsau devant de la machoire supérieure ; elle a une forte marque de brûlure sur l'un des avant-bras. Le pointe de ses pieds, et particulièrement ses gros orteils, tournent tellement en dedans, qu'elle ne peut pas porter de souliers. Elle est connue pour avoir autrefois appartenu à Mde. veuve Lessasier, mais plus particulièrement comme faisant depuis long-tems la provision de son maître tous les jours, au marché. On croit qu'elle s'est réfugiée sur l'une des habitations au bas de la ville où elle a plusieurs connaissances.

Messrs. les habitans sont invités à vouloir bien faire visiter leurs cases à nègres pour s'assurer si cette négresse ne s'y trouve pas.
14 juillet—2ps ☞ DE ST. ROMES.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

EST parti marronne, le 25 juin dernier, la mulâtresse nommée MARIE, âgée de 19 ans, d'une taille moyenne ; elle a de grands yeux, et une excroissance de chair entre les lèvres, qui est imperceptible. Une récompense de cinq piastres sera donnée à la personne qui la logera dans une des geoles de cet Etat. Les capitaines de bateaux-à-vapeur et autres sont prévenus de ne point donner asyle à la dite esclave, sous peine d'être poursuivis d'après la rigueur des lois. J. PENE,
12 juillet—6 encoignure Delor et Magasins

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE

Seront données à la personne qui conduira à la prison ou au bureau de l'Abeille, une jeune négresse de 11 à 12 ans, nommée FANNY, parlant anglais ; elle a une figure ouverte et riante et était proprement mise. Elle s'est absentée dimanche dernier, et a été vue depuis dans le faubourg Ste. Marie. 19 juin—25

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

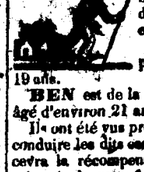

SONT partis marrons de l'autre bord du fleuve, samedi dernier, les deux jeunes mulâtres nommés Neck et Ben.

NECK est de la taille de cinq pieds 6 pouces, et est âgé d'environ 19 ans.

BEN est de la taille de 5 pieds 10 pouces, et est âgé d'environ 21 ans.

Ils ont été vus près de Rail-Road. Quiconque fera conduire les dits esclaves à la geole de cette ville, recevra la récompense ci-dessus, en s'adressant à l'imprimerie de cette feuille. 18 juin—☞

EAUX DE ROSE, de Fleurs d'Orangers, de Lavende, et de Cologne, et SAVON de Naples, récemment reçus, à vendre par J. S. SHAW,
10 juillet encoignure Douane et Royale.

200 sacs Café de Rio, première qualité ; 100 milliers Cigarres de la Havane et mêlés ; 300 rouleaux Corde d'emballage ; 3 boucauts madder (pour teinture) ; Toile d'emballage ; Drap pour nègres ; Toile à voile de coton, de la manufacture renommée de

VENTES PAR LE MARSHAL.

John Hucks, pour Earl Clapp, vs. Honoré Beauregard, &c. &c.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 8 août, à 5 heures, sur les lieux, encoignure des rues St. Joseph et St. Charles, une cuisine non-terminée, mesurant 24 pieds 8 pouces de long, sur 10 pieds 8 pouces de large, ainsi qu'une petite quantité de planches de chalans, saisies dans l'affaire ci-dessus.
28 juillet L. DAUNOY, marshal

F. S. Newton & Co. vs. Mme. Summons.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. juge Wm. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 7 août, à 5 heures, au Principal, douze-lits, six matelas, dix oreillers, des courtepointes et autres effets, saisis dans l'affaire ci dessus. L. DAUNOY,
28 juillet marshal.

P. Romain vs. J. B. Moneau ; Wm. Tibbets vs. même.

EN vertu d'un writ de fieri fac. à moi adressé par l'h. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi 6 août, à midi, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un Cabriolet, saisi dans l'affaire ci-dessus.
26 juillet L. DAUNOY, marshal.

La Compagnie de la Banque et du Canal de la Nille. Orléans vs. Jacob Hart.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 3 août, à midi, à 5 heures, sur les lieux, rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne, une quantité de Chaudières à sucre, saisies dans l'affaire ci-dessus.
24 juillet L. DAUNOY, marshal.

G. W. Hotchkiss & Co. vs. Chs. Rawlinson ; G. C. Mills vs. le même ; Mme. Hudson vs. le même.

EN vertu de trois *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, et de deux de l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le jeudi 2 août, à 5 heures de l'après-midi, sur les lieux, rue Gravier, entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas, tous les matériaux d'imprimerie, consistant en caractères, cases, une presse patentée, etc. formant une imprimerie complète, saisie dans les affaires ci-dessus. L. DAUNOY,
24 juillet marshal.

John McCleary pour Thos. H. H. Hartlandes. Thatle

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 3 août, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un Cheval blanc sellé et bridé, saisi dans l'affaire ci-dessus. 24 juillet L. DAUNOY, marshal.

Jan Collins vs. Nathaniel Kimbell.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 31 juillet, à midi, devant la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, huit Drays et leurs harnois ; et le même jour, à 5 heures de l'après-midi, au Principal, divers Ustensiles de cuisine, saisis dans l'affaire ci-dessus.
24 juillet L. DAUNOY, marshal.

J. Pulliam vs. D. Kokernott et sa securité, Mme. Kokernott.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 2 août, à 5 heures, à l'encoignure St. Louis et Levée, une quantité de Marchandises sèches, saisies dans l'affaire ci-dessus.
21 juillet L. DAUNOY, marshal.

Levi Luckel vs. Thos. Didea.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 31 juillet, à 5 heures, au Principal, un coffre contenant divers Outils, saisi dans l'affaire ci-dessus.
21 juillet L. DAUNOY, marshal.

A. Osborn vs. le capitaine A. McDonald, la goëlette John Hope et ses propriétaires.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 13 août prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, la goëlette JOHN HOPE, ses agrès, apparaux et ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.
14 juillet L. DAUNOY, marshal.

C. Meyre vs. D. Fest.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 11 août, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, un certain Lot de Terre, situé au faubourg Saulet, et désigné par le No. 3, de l'Ilet No. 34, ayant 60 pieds de face à la rue Bacchus, sur 120 de profondeur ; la moitié de ce terrain est près du canal. Saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
12 juillet marshal.

J. Wiley vs. James Flood.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 1er. août prochain, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, trois Lots de Terre, numérotés 7, 8 et 9, et ayant 30 pieds de face à la rue Jersey, entre Joséphine et St. André, sur 29 pieds 8 pouces, et 100 pieds dans la profondeur. Aussi, un morceau de Terre dans la profondeur des autres, qui leur donne un profondeur additionnelle de 20 pieds, saisis dans l'affaire ci-dessus.
2 juillet L. DAUNOY, marshal.

L. CAMOTIS,
PHARMACIEN-CHIMISTE,

Rue du Camp, No. 39, entre Commune et Gravier, près l'Hôtel Bishop, informe le public qu'il vient d'établir une *PHARMACIE & DROGUERIE*, où l'on trouvera toute espèce de médicamens simples et composés, de même qu'un grand assortiment de sirops rafraîchissans préparés avec le plus grand soin. Il ose espérer que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront dans son établissement, tous les avantages que peuvent offrir et la bonne qualité des médicamens et la plus grande modération dans les prix.

On trouvera également chez lui d'excellent chocolat de santé, de même que tous les chocolats médicinaux, tels que le chocolat au salep de Perse, au lichen d'Islande, au tapioka, &c. &c. &c. 3 juillet

Le soussigné offre à vendre, en débarquement du navire Russell, de New-York, les articles suivants :

Acide sulfurique, nitrique, tartarique, oxalique et citrique ; Essence de rose, de girofle, de citron, de cannelle, &c. ; Colle de poisson ; Camomille romaine ; Sesmmonée d'Alep ; Filules de Lee ; Ipéca pulvérisé ; Semences d'Angelique ; Racine do. ; Anis ; Cumin, Manne en larmes, &c.

Plus : en magasin, Chlorure d'oxide de Sodium de Burarraque ; Chlorure de chaux ; Sangsues choisies, &c.
7 juillet FORESTIER.

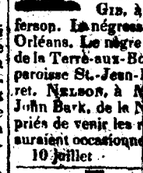

Les esclaves suivants ont été conduits à la geole de la paroisse de Jefferson, savoir : le nègre DAVAL, se disant appartenir à M. Babolin, du bayon Manchac ; la négresse FANCHETTE, à M. Dupéru.

GIS, à Mme. Holliday, de la paroisse Jefferson. La négresse PEGAY, à M. Colas, à la Nile.-Orléans. Le nègre JEAN-BAPTISTE, à M. Augustin, de la Terre-aux-Bœufs ; DAVIS, à M. Barker, de la paroisse St.-Jean-Baptiste. BRUTUS, à M. James Frérret. NELSON, à M. O. Labranche, et WILES, à M. John Bark, de la Nile-Orléans. Les propriétaires sont priés de venir les réclamer en payant les frais qu'ils auraient occasionnés.
10 juillet P. A. CHARBONNET, geolier.

Ecurie Publique.

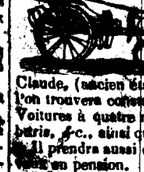

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir une ECURIE, rue des Ursulines, entre les Remparts et la rue St.-Claude, (ancien établissement de M. L. Fleytas), où l'on trouvera constamment toutes sortes de VOITURES, Voitures à quatre roues, Barrouches, Cabriolets, Tilburis, &c., ainsi que des Chevaux de monture.

Il prendra aussi des Voitures en remise et des Chevaux en pension.

Il ose se flatter, vu la modération de ses prix et la promptitude avec laquelle on sera servi, qu'il méritera l'encouragement des personnes qui l'honoreront de leur confiance.
10 juillet—1m CHARLES FABRE.

FOIN ET CIDRE.—232 balles de Foin, et 50 caisses Cidre en bouteilles, de qualité supérieure, en débarquement de la banque Alasoo, à vendre par
31 juillet STETSON & AVERY.

SAVON.—200 caisses Savon, à vendre par

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIR**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les mercredis, à 9 heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour le lendemain (jeudi.) Les personnes qui voudraient passer sur ce bateau, un de ces deux jours, sont requises de se trouver au *Rail-Road*, à 7 heures et demie du matin, ou à 8 heures et un quart, pour entrer dans les charions.

Ce bateau ayant été acheté expressément pour faire les voyages du lac, continuera à l'avenir, à faire le trajet susdit. Aussitôt qu'il y aura des barges suffisantes pour le remorque, on commencera le transport des frets de l'autre côté du lac au bassin et au rail-road. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bateau se chargera de remorquer les radeaux de bois, planches et autres matériaux.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.
12 juillet—6m WM. BAGLEY.

HOTEL DE MADISONVILLE.

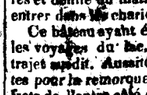

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est maintenant préparé à recevoir commodément un nombre de PENSIONNAIRES, soit par mois, par semaine, par jour, ou par repas, à des prix raisonnables. Sa table sera constamment pourvue de tout ce qu'il y aura de meilleur dans l'endroit, et de tout ce qui viendra de la ville par les bateaux-à-vapeur. Il aura soin d'avoir à sa buvette les meilleures qualités de vins et de liqueurs.

Le soussigné ne négligera ni soins ni dépenses pour satisfaire les personnes qui visiteront son établissement.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, avantageusement connu, qui fait le trajet de Madisonville à Covington à la Nouvelle-Orléans, offre par conséquent un avantage aux personnes qui veulent aller en ville ou à la campagne.
12 juillet—☞ WILLIAM BOWMAN.

A LOUER,

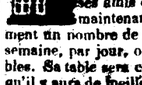

Une jolie MAISON neuve, composée de quatre appartemens et deux cabinets; elle est agréablement située au centre d'un demi-Ilet, sur lequel est une belle plantation d'orangers et d'autres arbres. Les dépendances se composent d'une cuisine, trois chambres à domestiques, une écurie, remise et grenier. On peut la visiter rue St. Fer